



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SEANCE DU
13
décembre
2021

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

- **DE L'INTERNATIONAL**

- Le monde
- La situation européenne

- **AU NATIONAL**

- Les grands indicateurs financiers nationaux
- La situation financière des collectivités territoriales
- Le projet de loi de finances pour 2022

DE L'INTERNATIONAL AU NATIONAL



- Croissance mondiale estimée à 5,9% en 2021
- Frein annoncé avec l'aggravation de la dynamique de la pandémie
- **Perturbations des chaînes mondiales d'approvisionnement**, pesant sur la reprise d'activités
- Crainte de tensions autour de la recherche d'autonomie des principales puissances géopolitiques



- Gouvernance française à compter du 1^{er} janvier 2022
- Croissance de la zone euro (5 %) supérieure à celle des Etats-Unis et de la Chine
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de relance de 800 Md€
- Débat sur l'assouplissement des règles budgétaires du pacte de stabilité et de croissance
- **Inflation conjoncturelle de 4,1%, pesant sur l'investissement et la consommation**
- Maintien des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, en soutien à la reprise économique
- Crise migratoire



- Elections présidentielles
- Retrait progressif des mesures de soutien à l'économie dans le contexte COVID
- Croissance française à 6,6 % au 3^{ème} trimestre 2021
- **Forte tension sur le recrutement pour certains secteurs : industrie, BTP, services à la personne, ...**
- **Engagement sur le rétablissement des comptes publics ?**

En synthèse, ...

Un contexte macroéconomique présentant pour la seconde année, le signe commun de la lutte contre la pandémie COVID-19, mais avec l'inquiétude de la pérennité

... ayant des effets toujours conséquents sur les budgets nationaux,

.... et aux limites exactes non encore maîtrisables sur les plans économique et social.

Une croissance économique française offrant un sentiment de résilience sur le champs de l'emploi ...

... mais qui pose la question de la longévité ? Est-ce un effet rattrapage ou la mise en œuvre d'une économie renforcée ?

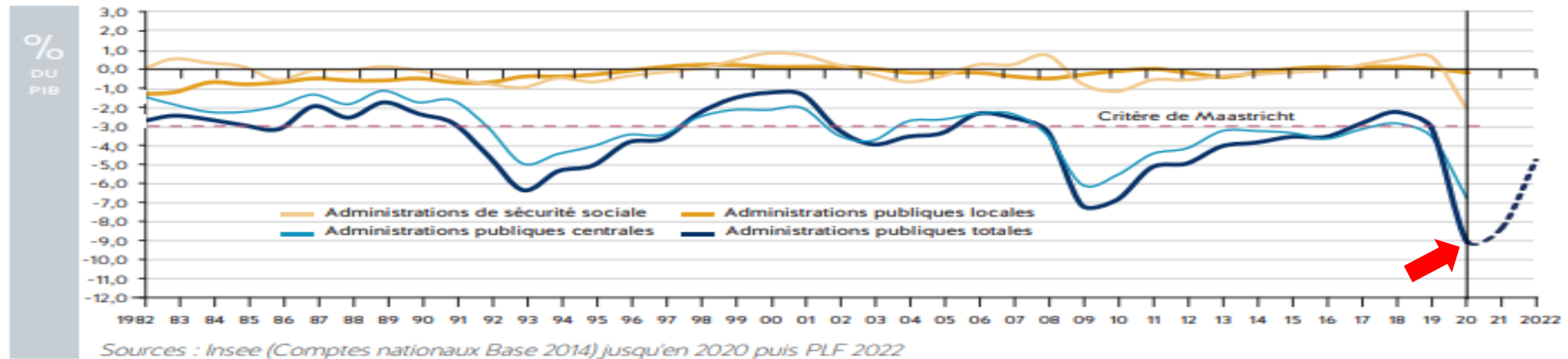
Appréhendons plus finement la réponse des finances publiques nationales à travers le projet de loi de finances pour 2022 .

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

Un déficit public 2020 sous l'effet du « quoi qu'il en coûte »

LE DÉFICIT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



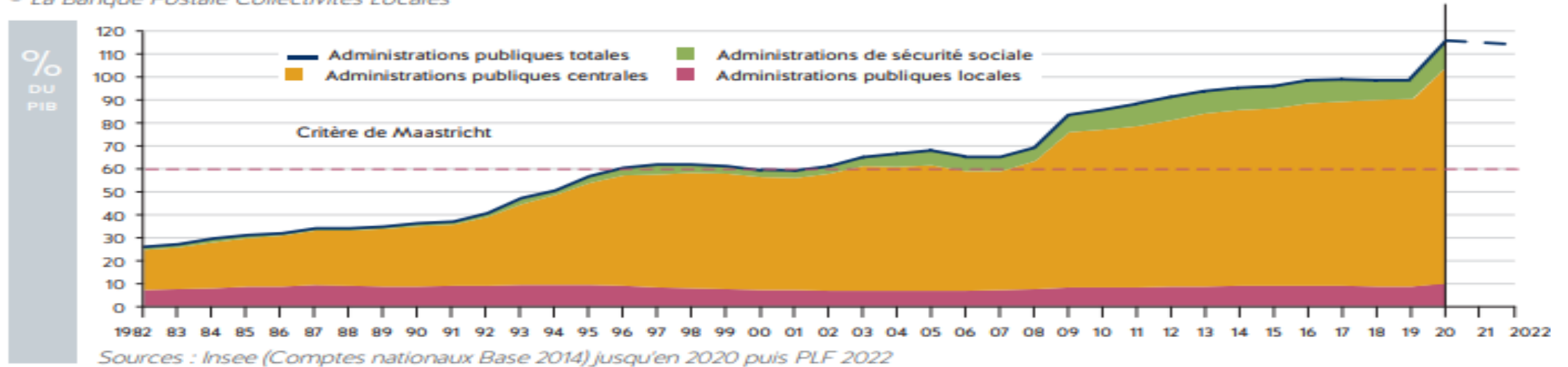
- Au bénéfice de la croissance, le PLF 2022 envisage un rapprochement rapide du seuil de Maastricht. Quelle pertinence aujourd'hui ?
- On observe que le déficit des administrations publiques locales est sans incidence sur le déficit national !

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers nationaux

Une dette publique en conséquence du « quoi qu'il en coûte »

LA DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

© La Banque Postale Collectivités Locales



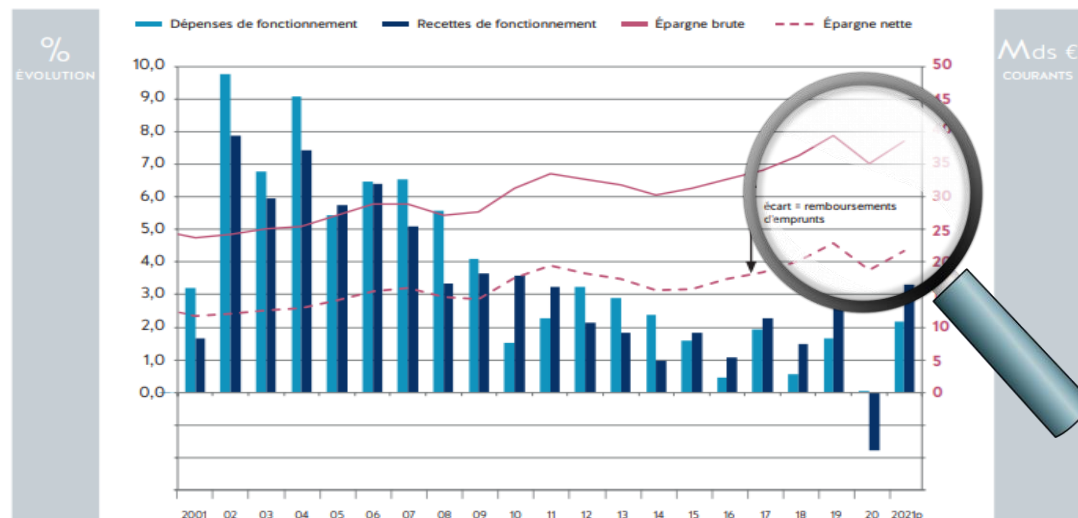
- La dette publique totale représente près du double du seuil de Maastricht.
- Sa progression est portée par l'Etat, alors que la dette des collectivités territoriales est contenue.

AU NATIONAL : les grands indicateurs financiers locaux

Une situation financière au rebond dès l'année 2 de la crise

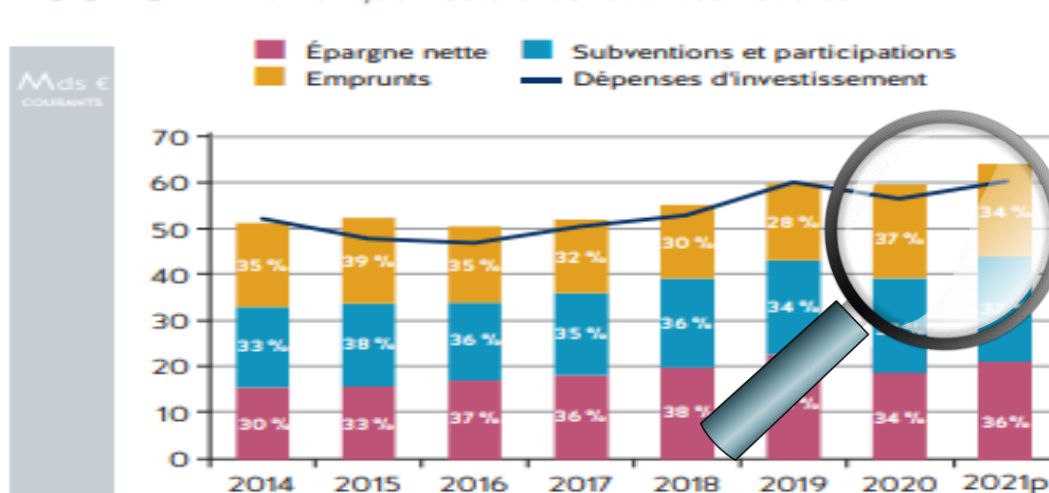
LES COMPOSANTES DE L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX

© La Banque Postale Collectivités Locales



- Plusieurs indicateurs sont observés pour apprécier la situation financière des collectivités, et notamment
 - Dès 2021, l'épargne des collectivités s'améliore, tout en continuant de supporter des charges inédites liées à la crise.
 - L'investissement reprend légèrement après un tassement en 2020 sous l'effet du cycle électoral et du COVID. Les différents plans de relance ont certainement favorisés cette reprise.

En synthèse, ...

Les indicateurs financiers de la France confirment la politique du « quoi qu'il en coûte » mise en œuvre par l'Etat, pour amortir les conséquences de la crise économique et sociale induite par la situation sanitaire.

Au-delà de l'observation, les perspectives de croissance retenues par l'Etat font consensus parmi les Economistes, avec même une pointe de prudence.

*A l'aube d'un retour à la normale, **la question se posera rapidement du redressement des finances publiques**, selon des dispositions à valider par les partenaires européens. Tel sera l'un des enjeux de la future loi de programmation pluriannuelle.*

*Une nouvelle fois, les collectivités territoriales ont démontré leur agilité et leur résistance, en réponse aux circonstances exceptionnelles. **Près de deux ans après le démarrage de la crise, leur situation financière s'est positivement adaptée. Garantiront-elles une nouvelle fois la réussite des objectifs de l'Etat ?***



AU NATIONAL : *le projet de loi de finances pour 2022*

Le projet de loi de finances pour 2022 est en cours d'examen devant le Parlement, depuis son dépôt le 22 septembre 2021.



Inscrit dans la continuité de la gestion de crise, ce projet repose également sur 2 autres textes majeurs :

- La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2018-2022,
- Le grand plan d'investissement 2018-2022.



En 2022, le Gouvernement planchera sur une nouvelle loi de programmation pluriannuelle, à faire valider aux partenaires européens.
Quels seront les engagements de redressement des finances publiques ? Quels niveau et mode de participation des collectivités territoriales ?

AU NATIONAL : *le PLF 2022 et la relance*



Taux d'engagement à
novembre 2021 :
60 %

Septembre 2020 : Lancement du **Plan de relance de 100 Md€**, autour de 3 priorités :

- la transition énergétique,
- la compétitivité des entreprises,
- la cohésion sociale et territoriale.

Pour les collectivités : **Territorialisation de la relance : 10,5 Md€**

- pour compenser les pertes de recettes des collectivités,
- pour renforcer les investissements des collectivités, notamment par une dotation de soutien à l'investissement local exceptionnelle

PLF 2022 :

- Inscription des crédits de paiement
- Projet de décret sur la reconduction du filet de sécurité sur la compensation des pertes fiscales
- Projet de décret sur la compensation des pertes de recettes tarifaires



PLF 2022 : les principales mesures « collectivités locales »

Le PLF 2022 s’inscrit dans la continuité de celui de 2021, dans le volet « relations avec les collectivités territoriales ».

Les principaux sujets à retenir sont :

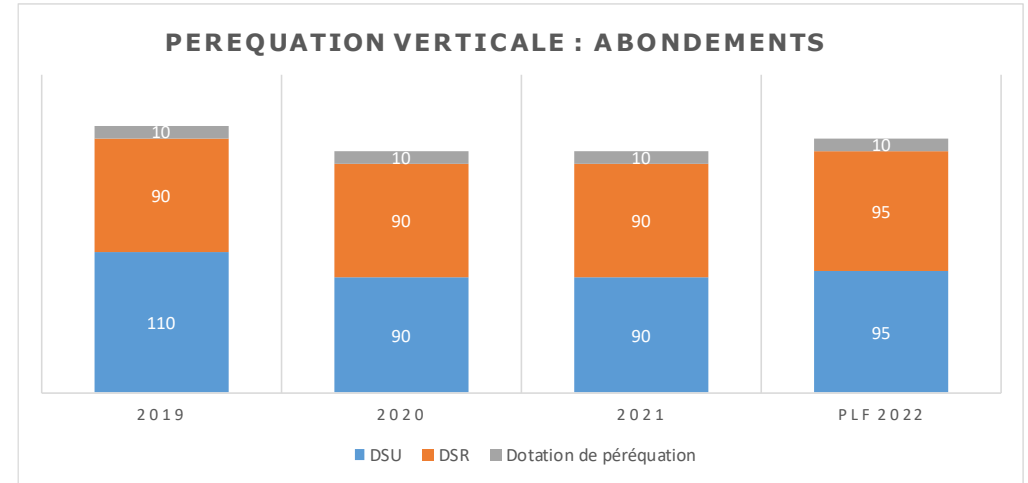
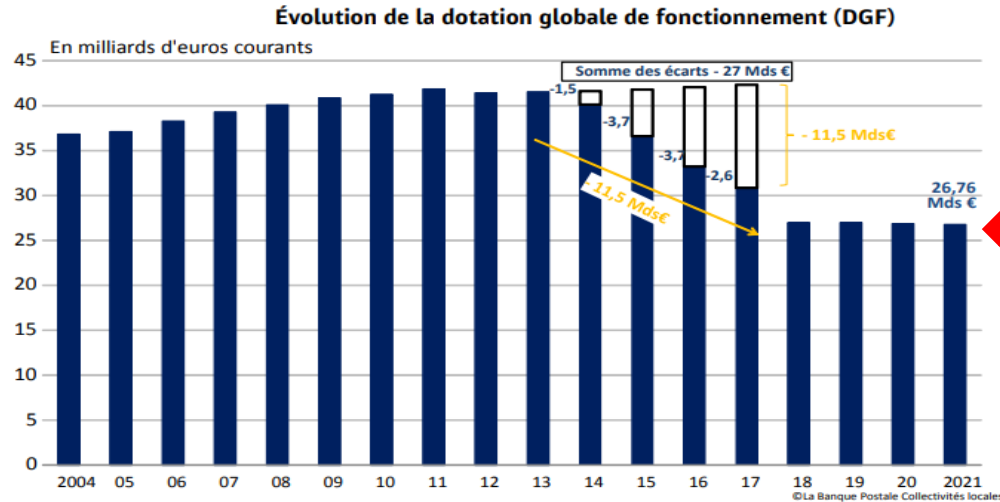
- Le maintien de la dotation globale de fonctionnement en valeur
- Le soutien à l’investissement local
- La réforme des indicateurs de répartition des dotations de l’Etat.

Au stade de l’examen du projet, le bloc local apparaît « épargné » pour ce dernier acte budgétaire majeur de la mandature.



PLF 2022 – CL : les concours financiers de l'Etat

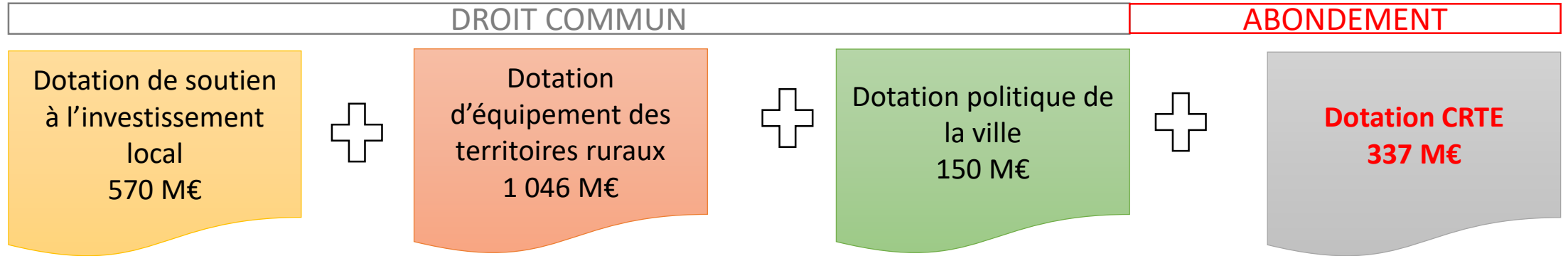
Une enveloppe DGF reconduite ... toujours au service de la péréquation



- Dans l'attente d'une refonte annoncée des concours financiers de l'Etat, l'enveloppe à répartir progresse pour tenir compte des mesures de compensation des réformes fiscales.
- En l'absence de révision de l'enveloppe spécifique DGF, toutes les mesures de péréquation portées par l'Etat (ex. DSU) sont financées par les collectivités, par redéploiement.
- Comme en 2021, les variables d'ajustement ne concerneront pas le bloc local.

PLF 2022 – CL : les concours financiers de l'Etat

Un soutien à l'investissement maintenu, comme acteur de la relance

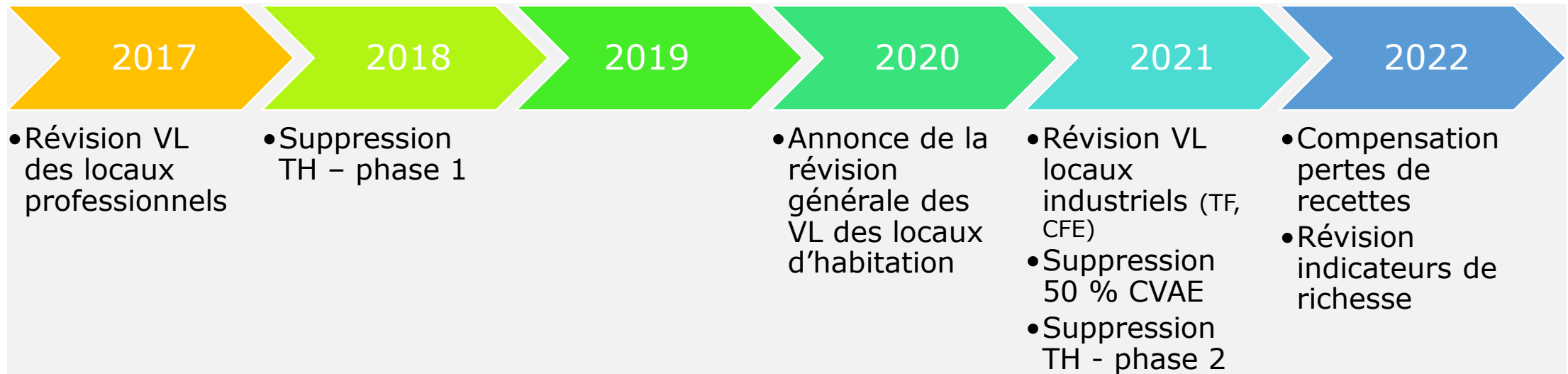


- Le PLF 2022 confirme la poursuite de l'effort massif en faveur de l'investissement local, en tant qu'acteur de la relance économique.
- Une enveloppe spécifique pour la nouvelle contractualisation de l'Etat a été dégagée pour affirmer ses ambitions en terme de relance et de transition énergétique.
- L'attention est appelée sur l'observation récurrente d'une sous-consommation des crédits de paiement votés.



PLF 2022 – CL : la réforme des indicateurs financiers

Une réforme fiscale au service du pouvoir d'achat



- ***Avec la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale, le panier de ressources des collectivités territoriales a sensiblement évolué, pour tendre vers un net recul de l'autonomie fiscale.***
- ***L'impact de cette réforme n'est pas encore connu et suspendu, pour partie, à la révision des indicateurs de richesse.***

PLF 2022 – CL : la réforme des indicateurs financiers

Une réforme fiscale aux conséquences à mesurer pour les collectivités locales

AVANT	THRP	TFB	CFE	CVAE	Fraction TVA	AUJOURD'HUI	THRP	TFB	CFE	CVAE	Fraction TVA
Région				x		Région					x
Département		x				Département					x
EPCI	x	x	x	x		EPCI		x	x	x	x
Commune	x	x				Commune		x			

Effet réforme

- A l'issue de la réforme fiscale, les collectivités territoriales disposent de ressources fiscales dépendantes d'actions locales, mais aussi désormais d'une dynamique nationale (fraction de TVA). On observe une déconnexion entre le lieu de prélèvement et le niveau des services publics à financer.
- **Le net recul du pouvoir de taux des collectivités inquiète pour l'avenir, en particulier pour dégager des marges de manœuvre en adéquation avec les dépenses à couvrir, et l'éventuelle contribution au redressement des finances publiques !**

PLF 2022 – CL : la réforme des indicateurs financiers

Une réforme fiscale en cours d'ultimes ajustements ?

Effort fiscal

Produit fiscal THRS + TF prélevé par la commune

Produit fiscal THRS + TF + REOM + TAFNB
prélevé par l'EPCI sur le territoire de la commune

Potentiel fiscal

Produit théorique THRS + TF
(bases communes x taux nationaux)

DCRTP + FNGIR + attribution de compensation

Impôts économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM)

TH de l'EPCI

Fraction de TVA perçue par l'EPCI

Produit droits de mutation (moyenne 3 années)

- Compte-tenu de la refonte en profondeur des ressources fiscales des collectivités, le PLF 2022 intègre une première réforme des indicateurs de richesse, utilisés dans la répartition des dotations de l'Etat
- Pour atténuer les effets de ces nouvelles modalités, le traditionnel dispositif de garantie va être activé, avec une mise en œuvre progressive !
- Côté communes, ces indicateurs sont utilisés pour : DGF, DSU, DSR, DNP, et FPIC.

En conclusion, ...

Bien que la crise sanitaire demeure encore très présente au stade de la préparation budgétaire, il apparaît évident que l'année 2022 marquera un changement de cap dans les trajectoires des budgets européens.

La résilience de chacun des Etats ne pouvant vraisemblablement pas reposer sur la seule reprise de la croissance économique, des mesures nationales devront être approuvées pour reprendre le cap de l'équilibre.

A l'issue des élections présidentielles, il est à craindre la présentation de mesures de redressement offensives visant à optimiser la compétitivité des entreprises (nouvel allègement des impôts dits de production, âge de la retraite, temps de travail, ...), à soutenir la relance économique (grand plan d'investissement public, soutien à la relocalisation, ...) et à rétablir rapidement les indicateurs financiers, pour gagner en autonomie d'actions.

Quelles conséquences sur nos futurs budgets ?

COMMUNE : *la situation actuelle*

- **CONTEXTE LOCAL**
 - Les indicateurs du territoire
- **VISION RETROSPECTIVE**
 - La capacité d'autofinancement
 - Les ressources humaines
 - Le besoin de financement
 - L'endettement

Les données 2021 demeurent provisoires.

VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Produits des services & du domaine

- Retour progressif à un niveau « normal » des services

Impôts et taxes

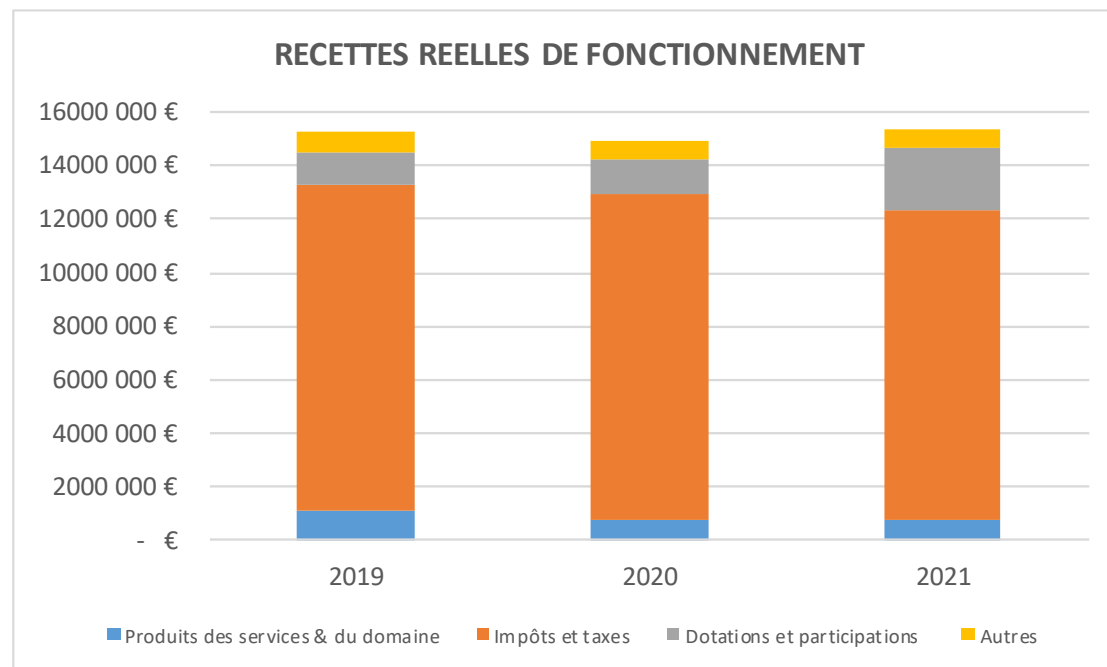
- Contributions directes : Une variation physique des bases de 1,9 %
- Droits de place : impact de la mesure d'exonération décidée par le conseil municipal
- Droits de mutation : constat du rattrapage de 2020

Dotations et participations

- DGF/DSU/DSR :
 - dernière année du dispositif « commune nouvelle »
 - bénéfice de la dynamique de population et de l'enveloppe nationale
- Subventions reçues : maintien des principaux financements

- Autres recettes de fonctionnement

- Légère reprise des locations de salles



VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

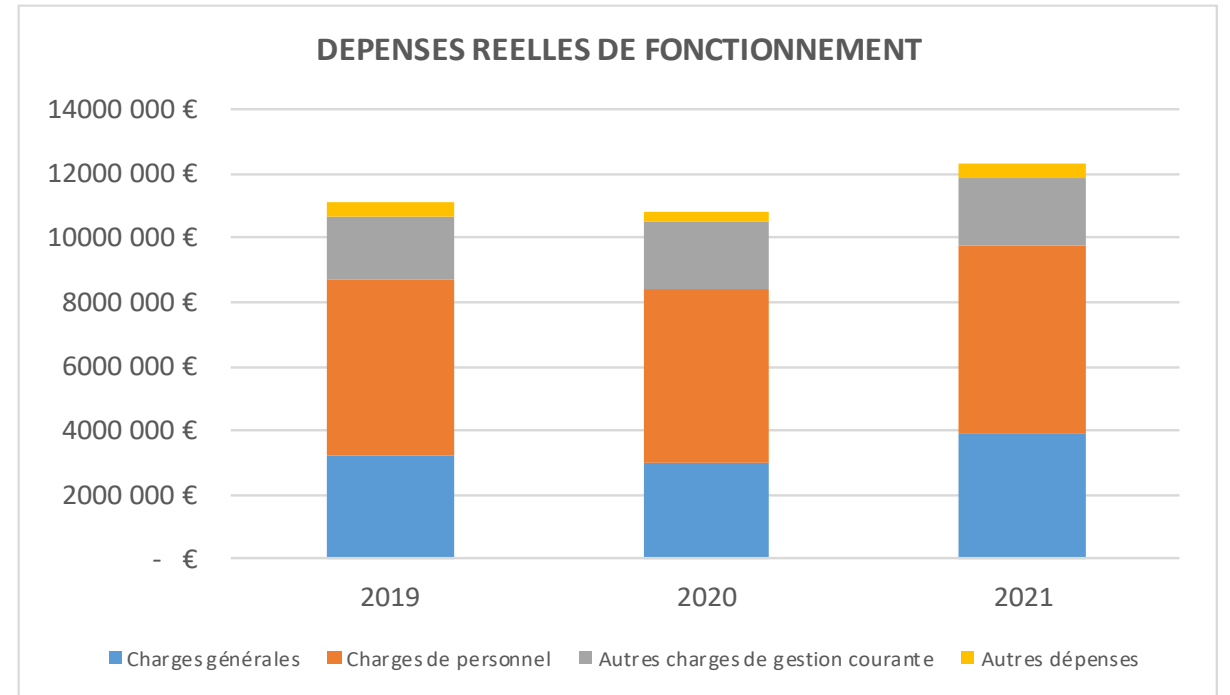
- Rattrapage des actions non menées sur 2020
- Renouvellement de marchés avec des coûts supérieurs
- Maintien de dépenses exceptionnelles COVID

Charges de personnel

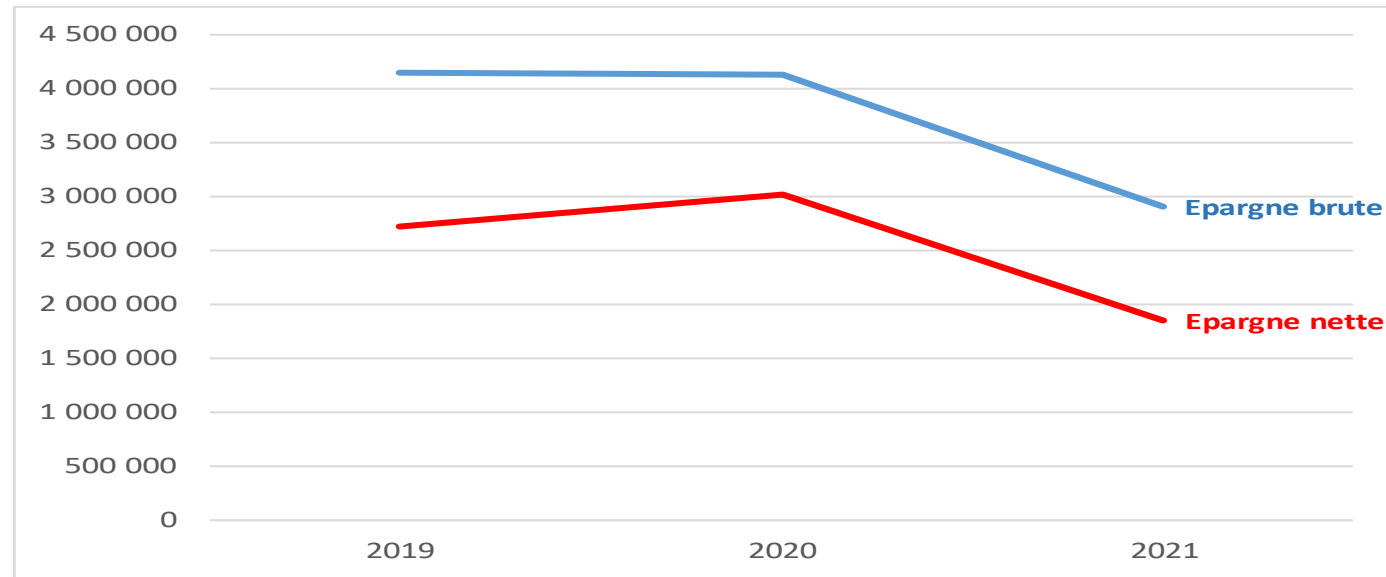
- Renforcement de l'équipe de direction
- Charges supplémentaires liées aux respect des protocoles sanitaires et au centre de vaccination
- Impact en année pleine des recrutements

Autres dépenses de fonctionnement

- Affectation de l'enveloppe des subventions et des contributions
- Charges financières en retrait, en l'absence de nouvel emprunt



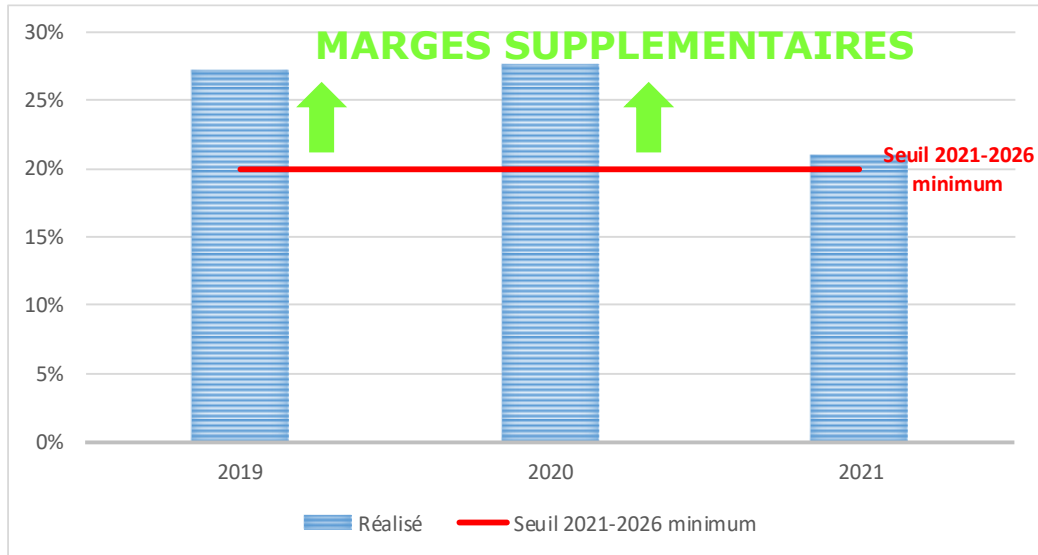
VISION RETROSPECTIVE : *la capacité d'autofinancement*



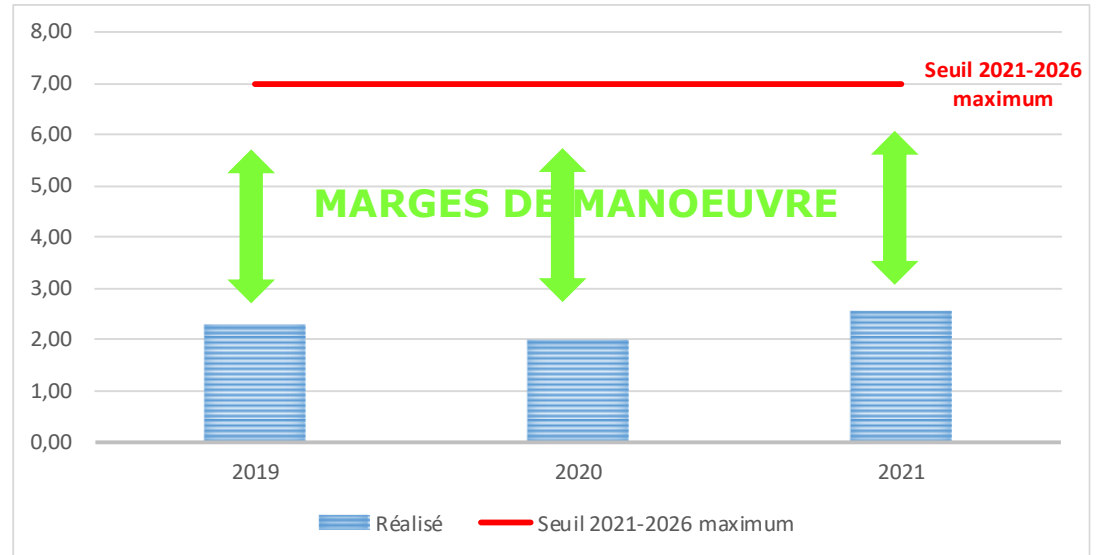
- L'épargne nette, obtenue après la couverture du remboursement annuel de la dette en capital, participe au financement du programme d'investissement.
- Le rattrapage des actions en 2021 va peser sur le niveau de l'épargne nette 2021.
- Les trois premières années budgétaires de la commune nouvelle ont été percutées par des événements internes (création en 2019) et externes (crise sanitaire Covid sur 2020 & 2021), ne permettant pas de disposer de données stabilisées pour la prospective.

ORIENTATIONS 2021-2026 : Les objectifs fixés en 2021

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT



CAPACITE DE DESENETTEMENT



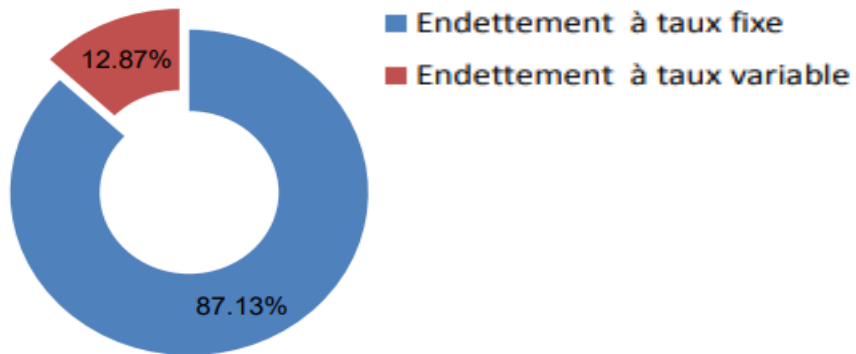
- Lors des orientations budgétaires pour 2021, trois cadres ont été fixés pour caler la stratégie financière du mandat.
- Outre le fonds de roulement, constaté au 31 décembre, les capacités d'autofinancement et de désendettement attendues à fin 2021 sont conformes à la stratégie.
- Il est à préciser que la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable, au regard de leur dynamique non corrélée en recettes.

VISION RETROSPECTIVE : l'endettement en synthèse

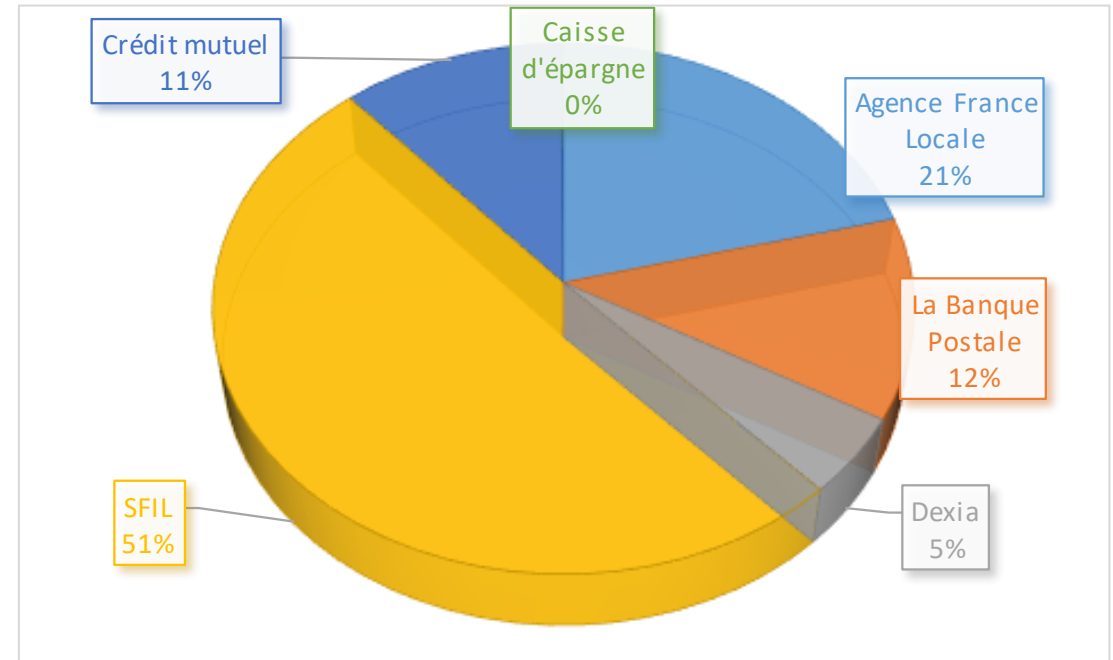
ENCOURS DE DETTE au 31 décembre 2021

Budget principal	7 044 283,49 €
BA C.A.T.	102 750,08 €
TOTAL	7 147 033,57 €

REPARTITION PAR TYPE DE TAUX



REPARTITION DES PRETEURS



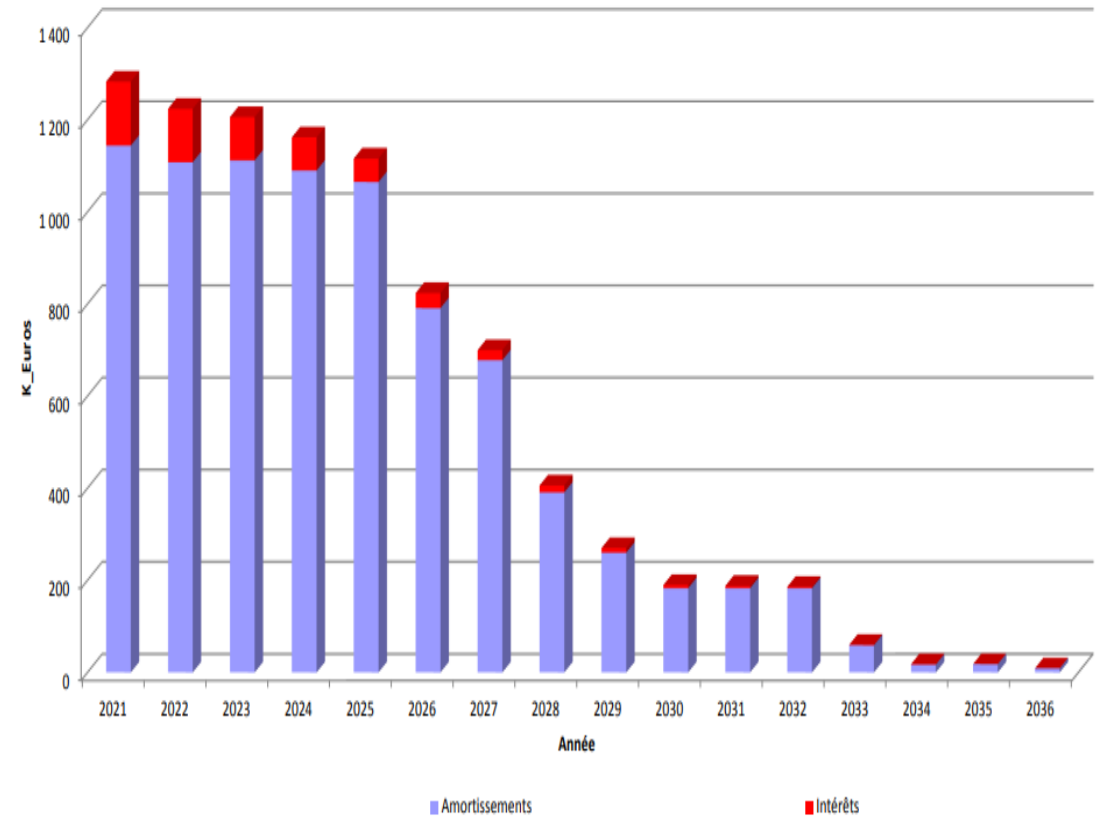
Taux moyen de la dette : 1,71 %
Durée de vie moyenne : 8 années

VISION RETROSPECTIVE : l'endettement en prospective

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE

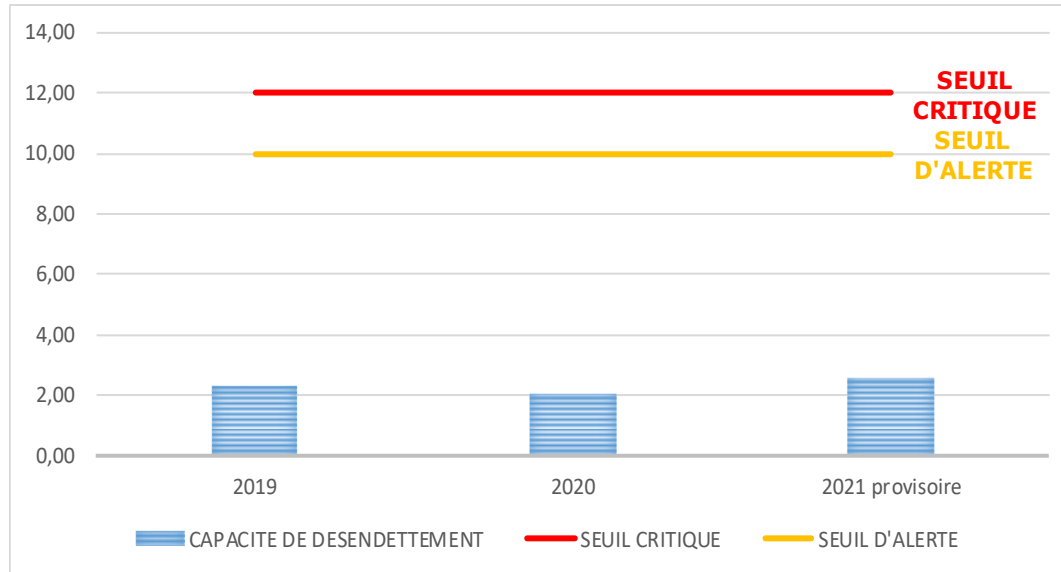


ANNUITES DE DETTE

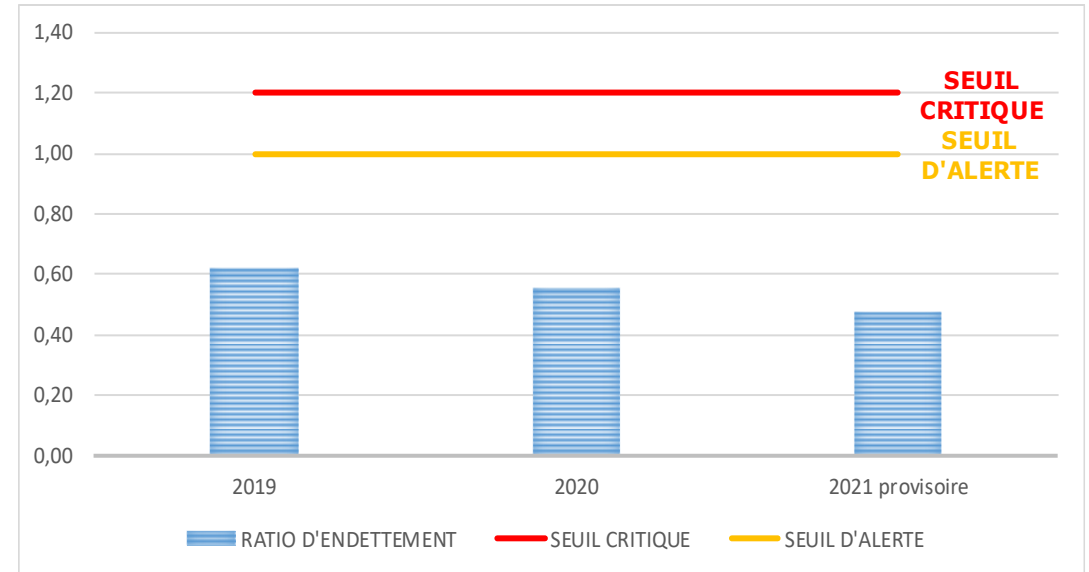


VISION RETROSPECTIVE : *le poids de l'endettement*

CAPACITE DE DESENDETTEMENT



RATIO D'ENDETTEMENT



- L'observation de ces deux indicateurs confirme la préservation de marges de manœuvres en terme d'endettement, sous réserve d'une épargne brute suffisante.
- Le recours à l'emprunt, pour finaliser le plan de financement du programme d'investissement de la mandature, devra être modéré.

En conclusion, ...

A l'issue de trois ans d'existence, la commune nouvelle continue son ancrage sur un périmètre élargi, avec l'homogénéisation des interventions.

L'exercice 2022 cristallisera certainement le périmètre budgétaire de la commune nouvelle, après deux années marquées par la crise sanitaire, en posant le niveau des principaux postes budgétaires.

*La collectivité conserve des marges de manœuvre, qui devront être confortées par une maîtrise fine de ses dépenses, **dans le respect de l'engagement de sobriété financière.***

Les actions structurantes du mandat se poursuivent en faveur de l'attractivité du territoire.

Quelle orientation dès 2022 pour répondre aux enjeux du territoire local, et au-delà ?

COMMUNE : *les orientations budgétaires*

- **FONCTIONNEMENT**
 - La capacité d'autofinancement
- **INVESTISSEMENT**
 - Le programme d'investissement

Les données 2021 demeurent provisoires.

ORIENTATIONS 2022 : *Un périmètre budgétaire identique*



Panneaux photovoltaïques

Centre d'aide par le travail

Lotissement Clos Martin

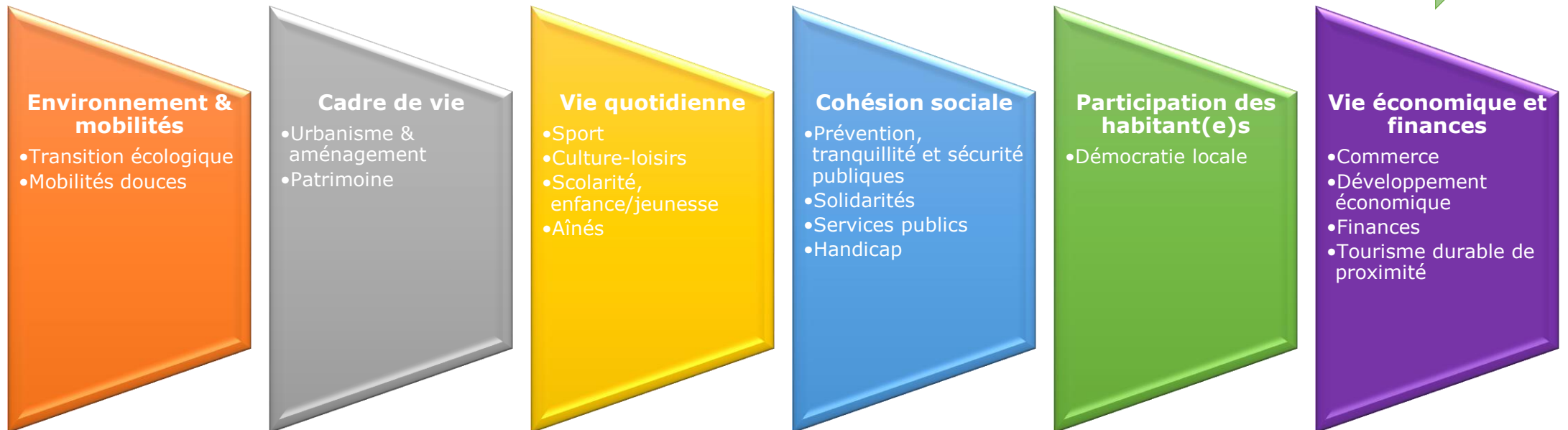
Lotissement Chauvinière

Expositions & spectacles

Principal

ORIENTATIONS 2022 : *Un plan d'actions pour une ville en mouvement*

2020 - 2026



Transition écologique + Transition participative + Sobriété financière

ORIENTATIONS 2022 : *Un plan en actions*

.... POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE

- ✓ **Lancement d'études :**
 - Faisabilité photovoltaïque
 - Réseau de chaleur

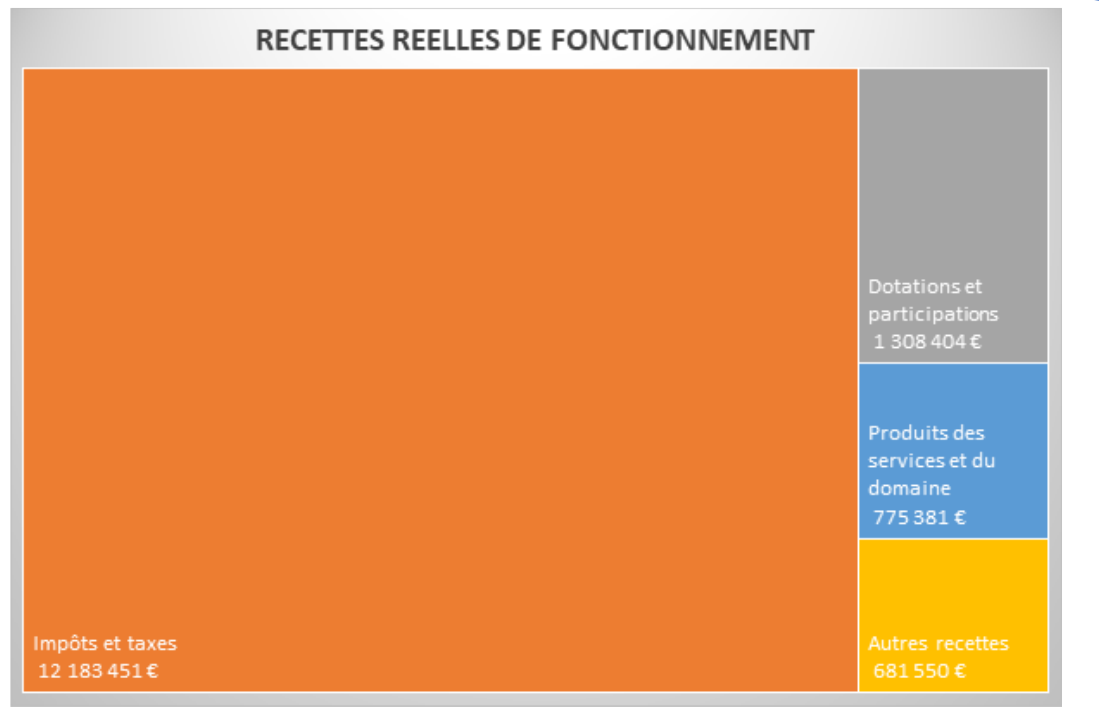
- ✓ **Mise en œuvre opérationnelle**
 - Adhésion au programme ACTEE Merisier
 - Investissements menés : remplacement de régulation, isolation de la salle Boule de fort, relamping salles du Pontreau, remplacement des menuiseries à la DSP

.... POUR LES ESPACES VERTS ET NATURELS

- ✓ **Gestion écologique :** renaturation de l'Île Delage, réouverture cheminement ruisseau Davrays, étude îlot de fraîcheur place du Millénaire

- ✓ **Mise en œuvre opérationnelle**
 - Clôture plan d'eau du Gotha
 - Aménagement paysager du Belphaget
 - Plantations d'arbres

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*



Source : CA 2020

81,50 % des recettes de fonctionnement proviennent des impôts et taxes.

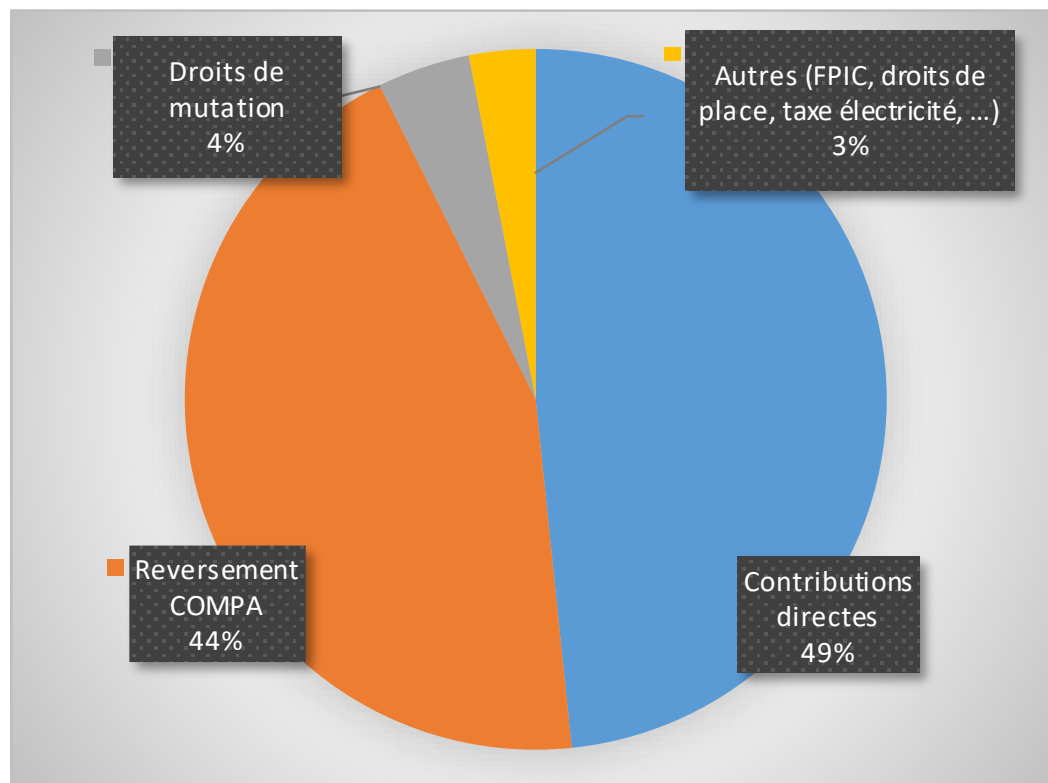
Les recettes tirées des services & du domaine représentent à peine 6 % des ressources.

Globalement, même si la structure des ressources laissent penser une indépendance financière du territoire, leur variation est limitée pour l'essentiel à une hausse des tarifs et/ou des taux d'imposition !

Les marges de manœuvre de la collectivité apparaissent limitées !

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*

IMPOTS & TAXES : Des ressources fiscales portées par la variation des bases



Contributions directes :

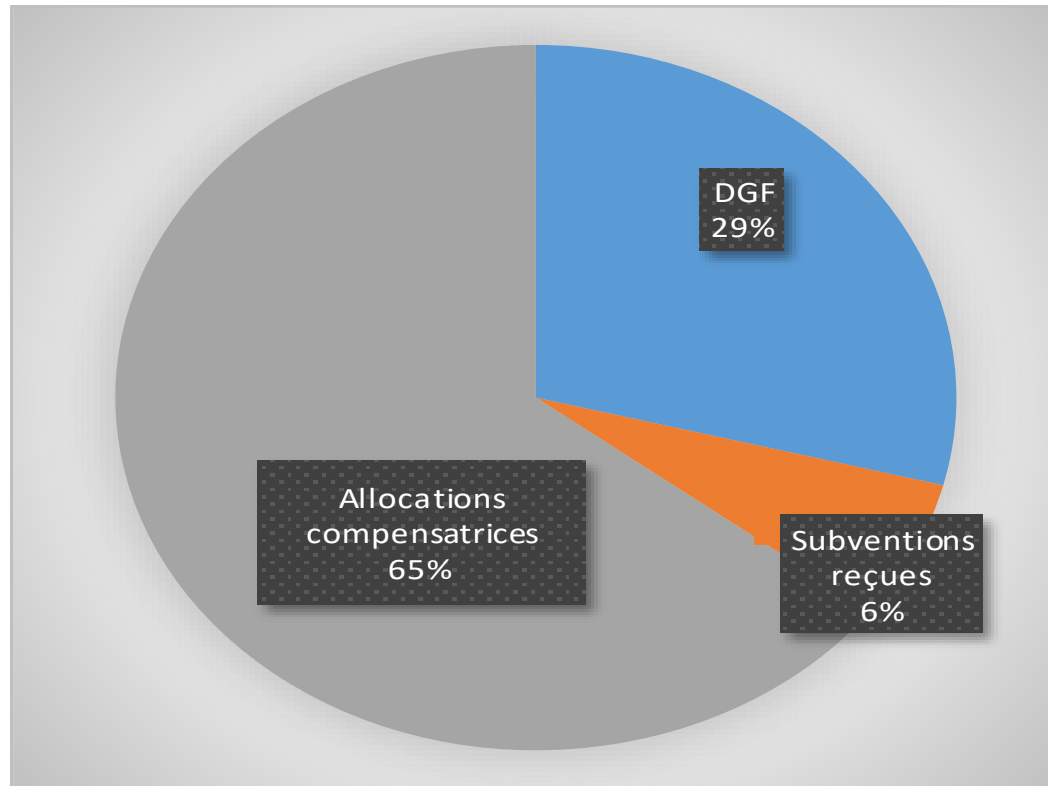
- Reconduction des taux de taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires
- Revalorisation annuelle des bases, selon la formule de révision : estimée à + 2,2 %
- Variation physique des bases évaluée à 1 %

Reversements COMPA :

- Attribution de compensation identique à 2021, en l'absence de nouveaux transferts de charges
- Dotation de solidarité communautaire en légère hausse selon les données COMPA

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*

DOTATIONS & PARTICIPATIONS : La fin du dispositif « commune nouvelle »



DGF :

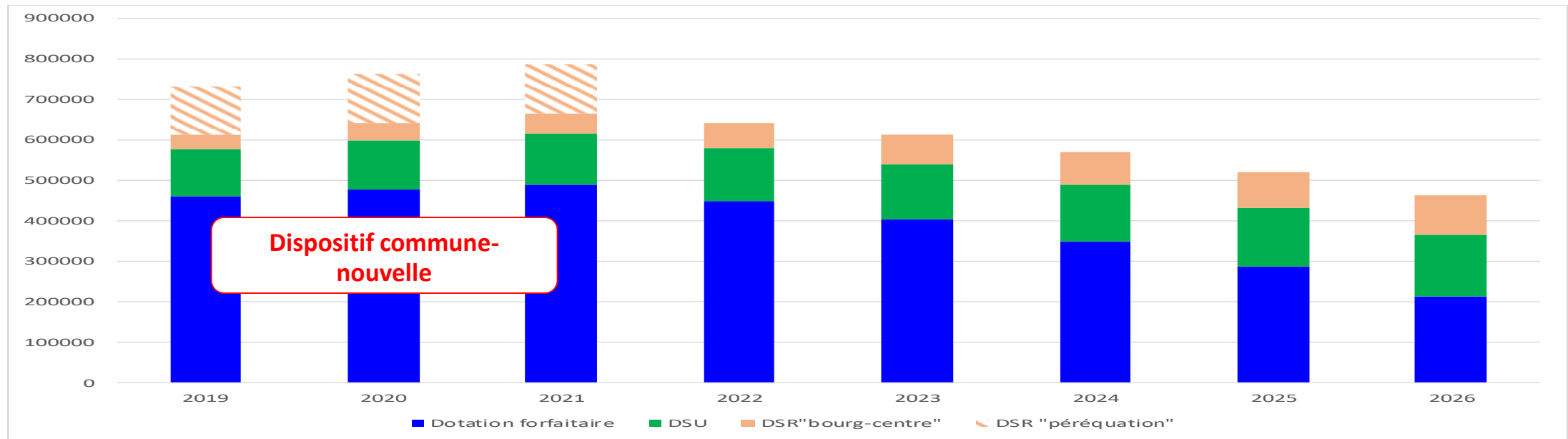
- Fin du dispositif de garantie de ressources « communes nouvelles »
- Progression des dotations de solidarité urbaine et rurale, en lien avec l'abondement national

Allocations compensatrices :

- Essentiellement la compensation supportée par l'Etat suite à la révision des valeurs locatives des locaux industriels
- Reconduction identique 2021

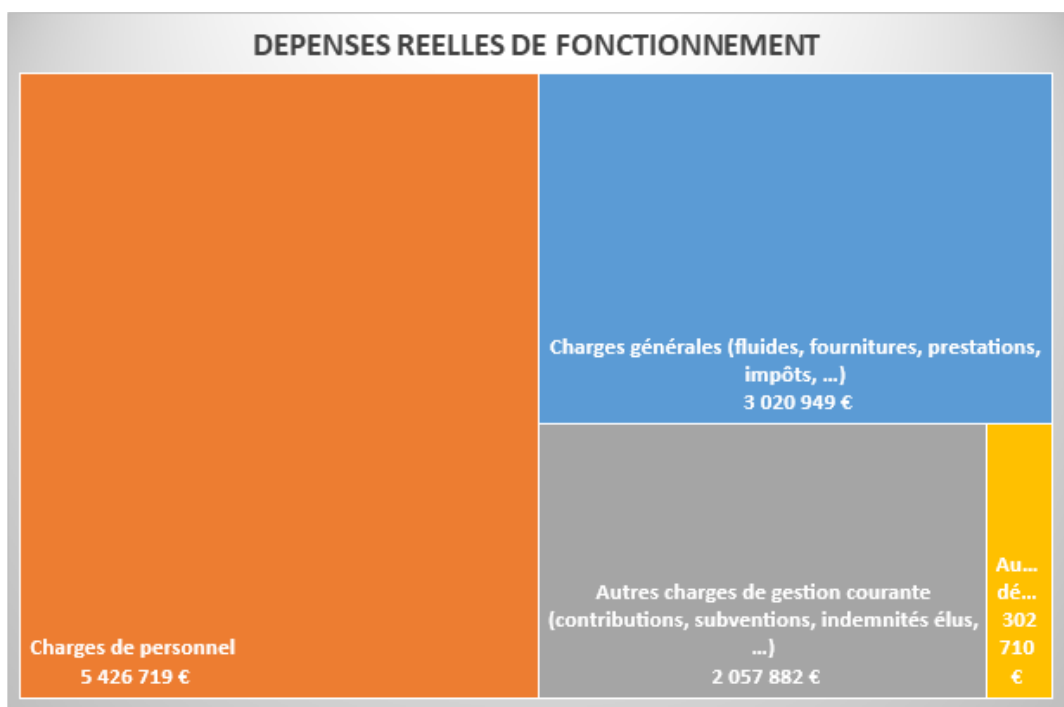
ORIENTATIONS 2022 : la capacité d'autofinancement

D.G.F. : L'impact de la fin du dispositif « commune nouvelle »



- Participation au financement de la péréquation, via l'écrêtement
- Perte de la part péréquation de la DSR

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*



Source : CA 2020

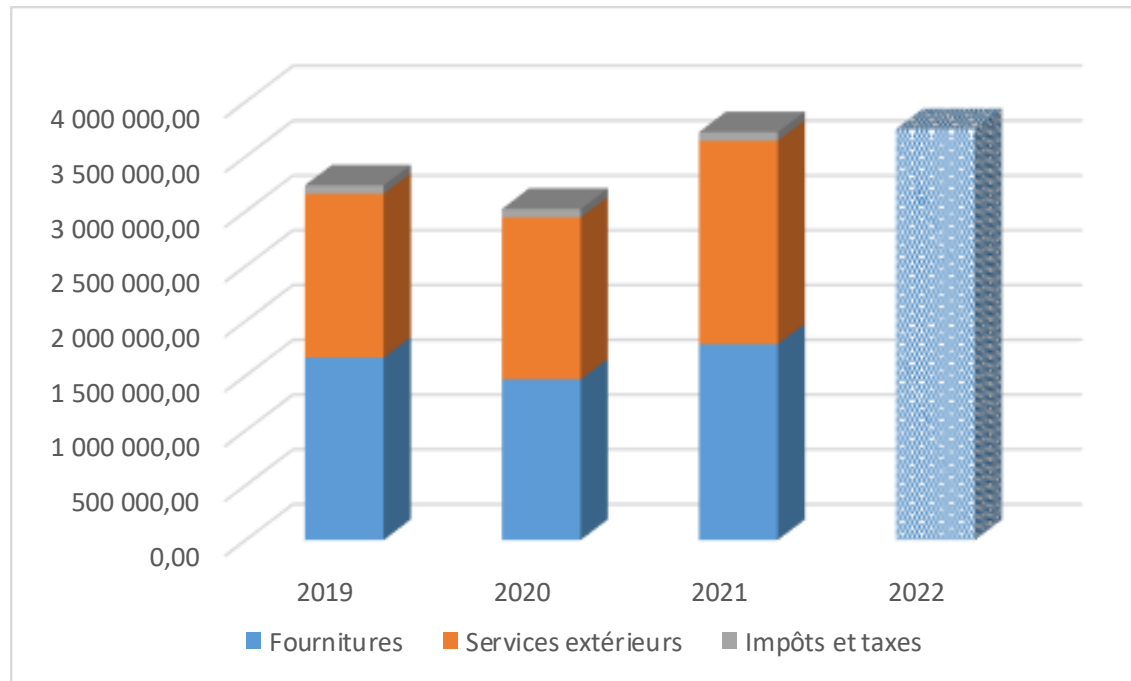
78,16 % des dépenses de fonctionnement concernent les charges générales et de personnel.

Les subventions et contributions obligatoires en représentent 19 %.

Avec un mode de gestion tourné vers la régie, la maîtrise des dépenses est nécessaire.

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*

Les charges à caractère général avec une dynamique à maîtriser

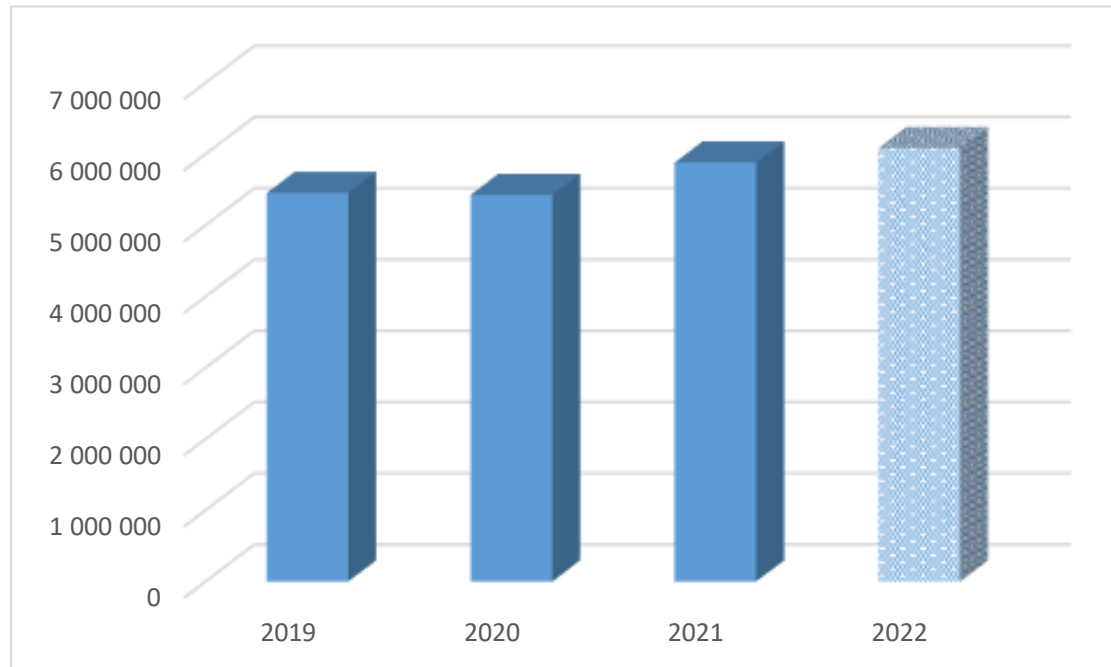


Les **charges à caractère général** devraient progresser sous l'effet :

- de l'inflation des prix,
- des conditions de marchés lors du renouvellement des contrats,
- de l'importance et de l'état du patrimoine de la commune,
- du développement de la commune,
- du maintien des protocoles sanitaires Covid-19.

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*

Les charges de personnel avec une dynamique à maîtriser



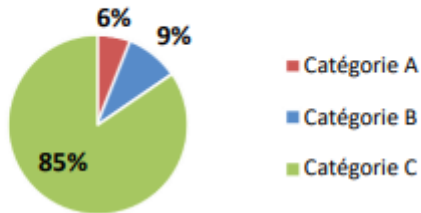
Les **charges de personnel** devraient progresser sous l'effet principalement :

- de la variation naturelle de la masse salariale,
- des recrutements 2021 en année pleine,
- du renforcement des moyens humains du service urbanisme, en réponse aux demandes croissantes (depuis 2019 : +72 % d'actes d'autorisations droits du sol), aux exigences réglementaires et aux projets d'urbanisme
- de la difficulté des remplacements d'agents, avec davantage de secteurs en tension.

ORIENTATIONS 2022 : la capacité d'autofinancement

La gestion des ressources humaines

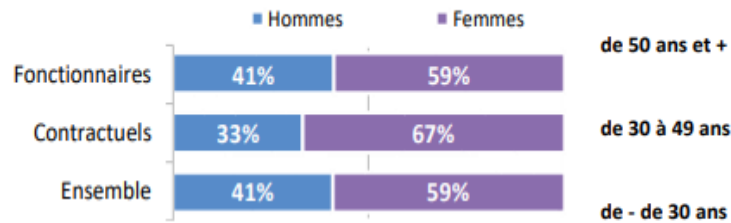
➔ Répartition des agents par catégorie



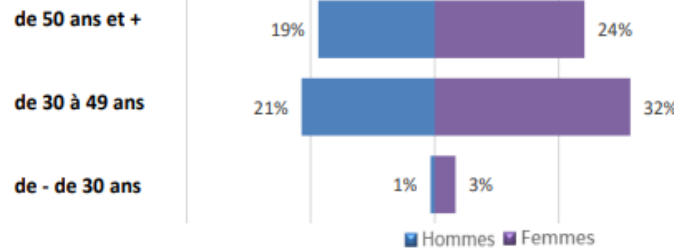
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	27%	17%	27%
Technique	47%	83%	48%
Culturelle			
Sportive	3%		3%
Médico-sociale	3%		3%
Police	3%		3%
Incendie			
Animation	17%		16%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut

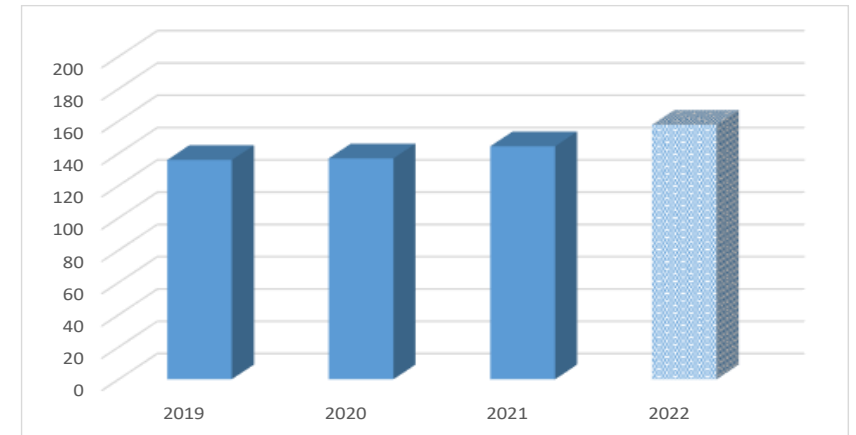


Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Evolution des effectifs au 1^{er} janvier (en équivalent temps plein)

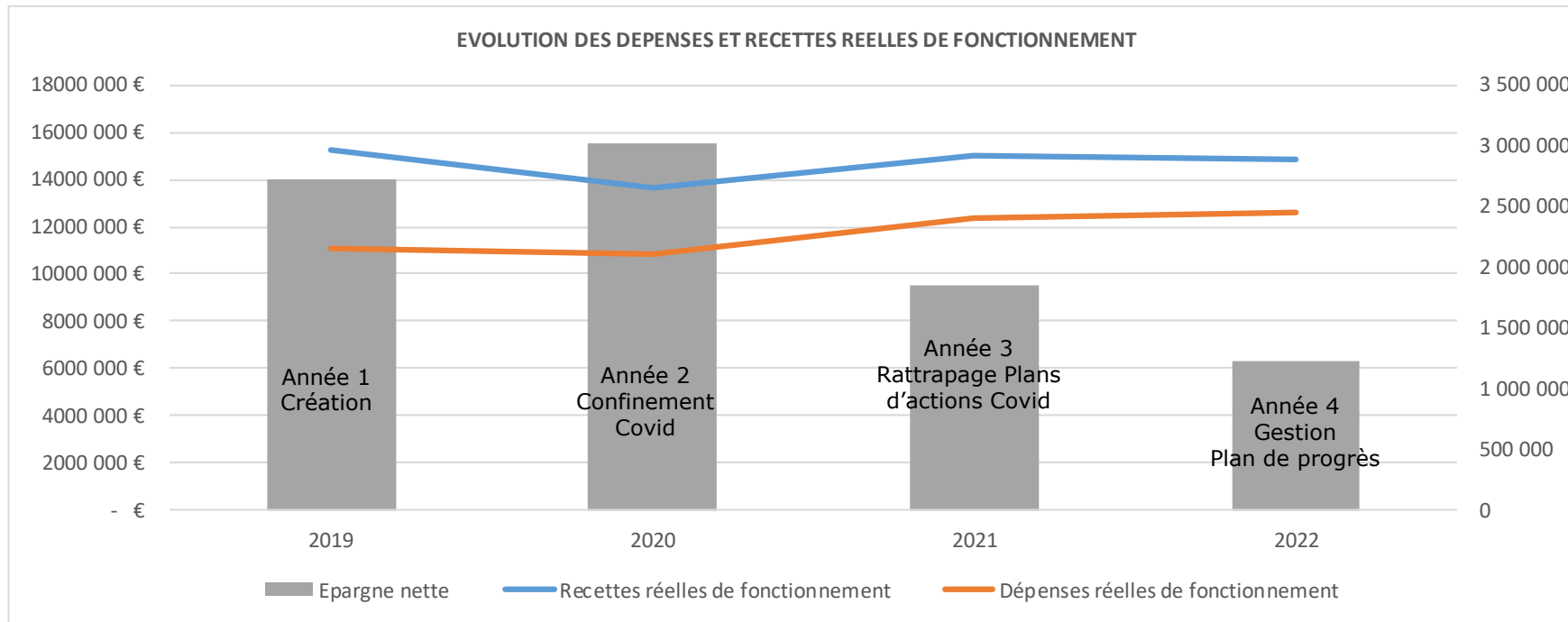


Autres informations

- Régime indemnitaire : délibération du 16/12/2019
- Durée annuelle du temps de travail : 1 607 heures

Données issues du rapport social unique 2020

ORIENTATIONS 2022 : *la capacité d'autofinancement*



- Les trajectoires de dépenses et de recettes nécessitent la mise en œuvre dès 2022 d'une réflexion sur le calibrage des dépenses de fonctionnement.
- Cette situation influe sur la capacité d'investissement, déjà confrontée à l'augmentation des coûts par le marché.

ORIENTATIONS 2022 : *Les investissements*

OPERATIONS RECURRENTES

Equipements techniques
Flotte véhicules et engins
Equipements administratifs
Equipements enfance
Sports
Rénovation des bâtiments & équipements
Opération foncière et urbanisme
Cimetières
Eclairage public (renouvellement)
Rénovation de la voirie
Environnement - espaces verts
Aménagements urbains
Eaux pluviales urbaines

2 M€



OPERATIONS STRUCTURANTES - PPI

Aménagement paysager & mobilités douces Bad Bruckenau
Terrains synthétiques Gotha & Bois Jauni
Secteur gare : acquisition & MOE urbaine
ZAC du Prieuré
Rénovation énergétique des bâtiments
Accessibilité
Mobilités douces
Budget participatif
Château : diagnostic
Regroupement CTM : étude de programmation

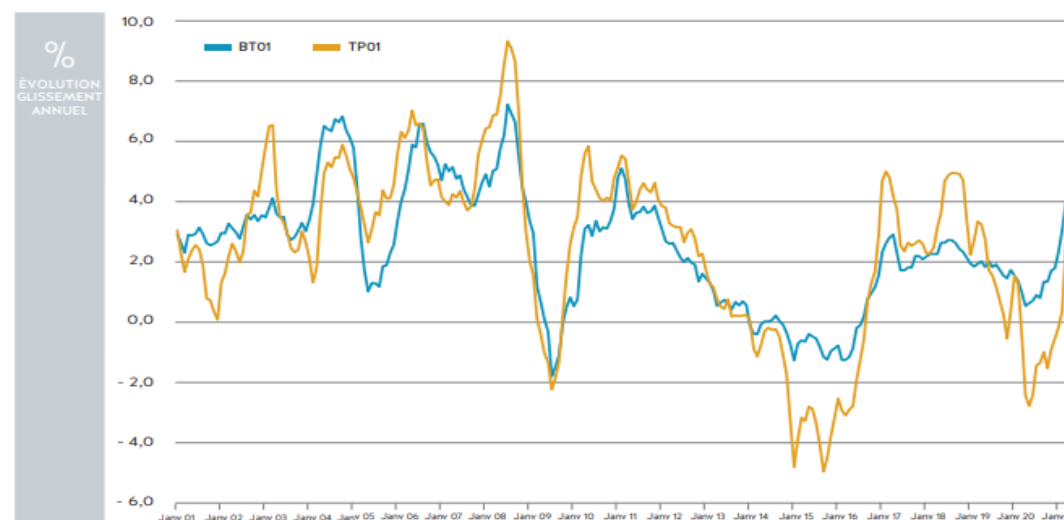
3 M€

ORIENTATIONS 2022 : *Un patrimoine dense à connaître*

PATRIMOINE BATI COMMUNAL	
Bâtiments administratifs & techniques	9 489 m ²
Bâtiments classés « monuments historiques »	3 507 m ²
Bâtiments scolaires	5 281 m ²
Bâtiments sportifs	17 280 m ²
Bâtiments culturels	2 943 m ²
Edifices religieux	2 111 m ²
Bâtiments socio-culturels	10 591 m ²
Immeubles locatifs	7 577 m ²
Autres	8 046 m ²

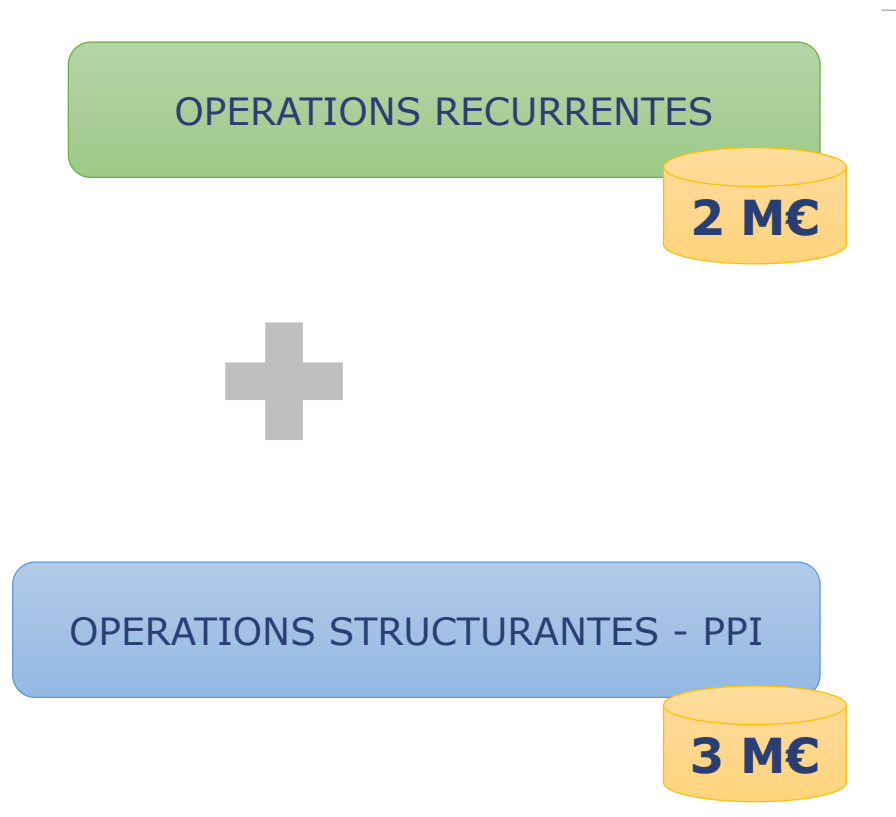
COÛTS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

© La Banque Postale Collectivités Locales



- Avec près de 67 000 m² de patrimoine bâti, les enjeux financiers d'entretien sont conséquents, avec des opérations de maintenance structurantes à très court terme (renouvellement toitures des équipements sportifs, remplacement chaudière, ...).
- La mise en œuvre de ce programme devra prendre en compte la nette augmentation des coûts, actuellement observée dans les consultations de la commune.

ORIENTATIONS 2022 : *Les investissements*

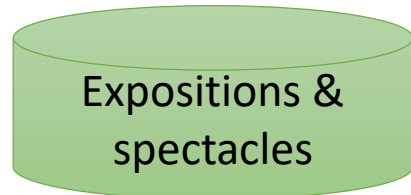


Financées par

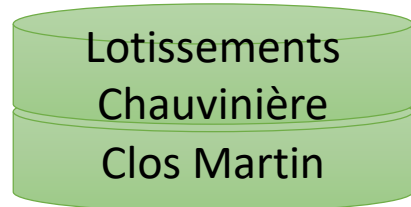
- Autofinancement
- Ressources propres liées aux projets :
 - Subventions
 - Taxe d'aménagement
 - Amendes de police
 - FCTVA
- Cessions immobilières

Sans recours à l'emprunt

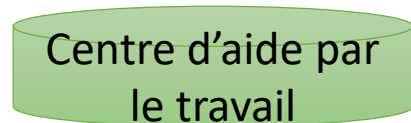
ORIENTATIONS 2022 : *La continuité des budgets annexes*



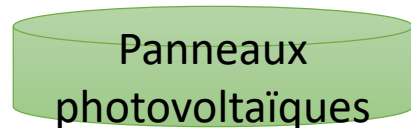
Equilibre marqué pour la 3^{ème} année par la crise sanitaire Covid-19, avec un retour progressif des spectateurs



Commercialisation des lots viabilisés
Poursuite des travaux de viabilisation définitifs à l'issue de la cession des lots



Déroulement de la convention de crédit-bail avec l'ADAPEI, avec le portage des charges foncières et de dette financé par la redevance du preneur



Gestion de l'installation en place
Projet de déploiement d'une 2^{nde} installation de production d'énergie photovoltaïque



En conclusion, ...

Les orientations budgétaires pour 2022 démontrent bien la nécessité de calibrer finement les moyens disponibles aux politiques publiques à mener au service du territoire, et ce d'autant plus si demain, la participation au redressement des finances publiques nationales est attendue.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement, comme premier garant de la sobriété budgétaire, est indispensable à la préservation d'un autofinancement suffisant au maintien du patrimoine communal.

L'observation de la conjoncture actuelle, avec des conditions économiques peu favorables, appelle à une réflexion sur le calendrier de mise en œuvre des projets. L'impact de ce contexte sur la stratégie financière doit être préalablement appréhendé avec prudence.

Aussi, le maître-mot des orientations budgétaires est donc « anticipation », et non pas « réaction ».

DONNES COMPLEMENTAIRES

- **POPULATION**
- **INDICATEURS DGF**
- **COMPARAISON STRATE**
- **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES D'ELUS**



2019 -2021 : DONNEES DE LA COMMUNE NOUVELLE

Superficie	2 758 hectares	Population	2019	2020	2021
Longueur de voirie communale	92 571 mètres	Population INSEE au 1er janvier	11 065	11 184	11 405

Indicateurs DGF	2019	2020	2021
Population INSEE de référence DGF	11 065	11 184	11 405
Résidences secondaires	66	125	131
Places de caravanes	20	20	20
Population DGF	11 171	11 349	11 576
Nombre de logements sociaux	1 043	1 055	1 078
Revenu / Population INSEE	14 446,89	13 883,50	14 208,24
<i>Revenu / Population INSEE - strate</i>	<i>15 396,50</i>	<i>15 824,89</i>	<i>16 496,68</i>
Potentiel financier / population DGF	1 356,53	1 361,25	1 367,76
<i>potentiel financier / population DGF moyen strate</i>	<i>1 136,25</i>	<i>1 149,47</i>	<i>1 157,14</i>
Effort fiscal	0,99	1,00	1,01
<i>Effort fiscal moyen de la strate</i>	<i>1,21</i>	<i>1,21</i>	<i>1,22</i>



COMPARAISON STRATE

	Ancenis-Saint-Géréon	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT				
Recettes de fonctionnement/habitant	1 330	1 367	1 221	1 315
Impôts locaux/habitant	581	738	565	584
DGF/habitant	68	126	194	172
Dépenses de fonctionnement/habitant	1 035	1 092	1 026	1 172
Charges générales/habitant	270	244	240	255
Charges de personnel/habitant	478	612	528	650
Capacité d'autofinancement brute/ habitant	382	337	262	200
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement/habitant	279	410	350	310
DETTE				
Encours de dette/habitant	731	794	795	848
Capacité de désendettement (en années)	1,91	2,36	3,03	4,24

Source : Les comptes des communes 2020 – Impots.gouv.fr



ETAT DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX 2021

(article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales)

Fonction	Effectif	Montant individuel des indemnités brutes mensuelles	Nombre de mois de présence	Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal	
				Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)
Maire	1	2 120,00 €	12,00	25 440,00 €	
1er adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
2e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
3e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
4e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
5e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
6e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
7e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
8e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
9e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
10e adjoint(e)	1	830,00 €	12,00	9 960,00 €	
Conseiller(e) délégué(e)	6	280,00 €	12,00	3 360,00 €	
Conseiller(e)	16	60,00 €	12,00	720,00 €	
Conseiller(e)	1	60,00 €	12,00	720,00 €	24,07 €
Conseiller(e)	1	60,00 €	7,00	420,00 €	
Conseiller(e)	1	60,00 €	5,87	352,00 €	



GLOSSAIRE DES SIGLES



R.O.B. 2022 – Glossaire des sigles

BA : Budget annexe

BCE : Banque centrale européenne

CAT : Centre d'aide par le travail

CL : Collectivités locales

CFE : Cotisation foncière des entreprises

COMPA : Communauté de communes du pays d'Ancenis

CRTE : Contrat de relance et de transition écologique

CTM : Centre technique municipal

CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

DCRTP : Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DNP : Dotation nationale de péréquation

DSR : Dotation de solidarité rurale

DSU : Dotation de solidarité urbaine

FCTVA : Fonds de compensation de la TVA

FNGIR : Fonds national de garantie individuelle de ressources

FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

MOE : Maîtrise d'œuvre

PLF : Projet de loi de finances

PPI : Programmation pluriannuelle des investissements

SFIL : Société de financement local

TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales

TF : Taxes foncières

TFB : Taxe sur le foncier bâti

TH : Taxe d'habitation

THRP : Taxe d'habitation sur les résidences principales

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

VL : Valeurs locatives



ANCENIS
- SAINT -
GÉRÉON